

Séance du 21 Mars 1939.

L'an mil neuf cent trente-neuf et le vingt-un Mars à 9 heures du soir, le Conseil Municipal de Montjean s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Roger de Lassus Maire.

Présents : M. M. Roger de Lassus, Bouché, Marreigot, Barone, Beyret, Birabent, Castelet, Dorbessan, Giraudon, Grard, Bondoumet, Ladré, Vallet.

L'ordre du jour comporte, des questions diverses.

#### Terrain des ordures.

Lecture est donnée d'une lettre adressée au Conseil par M. Jean-Baptiste Bergey propriétaire d'un terrain avoisinant celui qui sert au dépôt des ordures. M. Bergey se plaint de ce que les chiens fouillant dans ces ordures, transforment dans son pré les os et débris de toute sorte. Il prie, en conséquence, le conseil de vouloir bien porter remède à cet état de choses et le Conseil décide aussitôt de procéder à la clôture de ce terrain au moyen d'un grillage ou palissade en bois. Cette clôture, aux dires de M. Barone devant entraîner une dépense de 12 à 13 000 francs, le Conseil décide, à l'unanimité de ne clôturer que la partie du terrain qui sert actuellement de dépôt.

#### Éclairage de la ville.

Est soumis à l'approbation du Conseil, le projet de modernisation de l'éclairage des rues par la Sté Electrique, ainsi que le montant des dépenses qui entraînera cette modernisation. M. le Maire propose que l'éclairage usuel tel qu'il existe avec lampes sur chaînes soit remplacé par des lampes fixes mais suspendues dans l'artère principale de la ville, la place Taxayette et l'hôtel de ville. Il en est ainsi décidé.

#### Service des eaux.

En prévision de l'achat d'une pompe pour l'usine élévatoire de Mazères, deux systèmes d'appareil sont soumis au Conseil.

Un cinquième de la maison Schneider, l'autre de la maison Leumont. Le coût de la première s'éleverait à environ 12 000 ; elle serait mise indifféremment par eau ou par électricité. On ne saurait, vu l'urgence, envisager, une plus grosse dépense. — La maison Schneider accorderait d'ailleurs, tout délai pour le paiement. Cette question doit donc être au plus tôt, mise à l'étude.

Est également soumis à l'étude un projet d'adduction d'eau avec élévation du château-d'eau

G. T. E.

Lecture est donnée d'une lettre émanant de la Direction Générale du Service des G. T. E. Il s'agit du terrain destiné à la construction de la Grotte.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée.

*Vadre* *M. M. Roger de Lassus*  
*J. Bouché* *C. Birabent* *17/3/39* *Roger de Lassus*  
*Giraudon* *Castel* *Grard* *Bondoumet* *Ladré*  
*Dorbessan* *Vallet*